



## Second atelier

# Commissions de bassins versants et autres organes communs relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontières : Aspects techniques Note d'information

9-10 Avril 2014  
Salle VII, Palais des Nations, Genève



### ***Inscriptions:***

*Participants demandant un soutien financier : avant le 21 février 2014*

*Autres participants: avant le 28 mars 2014*

## **Contexte**

Environ 40 % de la population mondiale vit dans des bassins de fleuves ou de lacs transfrontières partagés entre au moins deux pays. Plus de 90 % de la population mondiale vit dans des pays qui partagent ces bassins avec d'autres pays.

Cependant, bon nombre de ces eaux transfrontières ne disposent ni d'accords entre les pays riverains, ni de structures institutionnelles chargées de la gestion conjointe et de la coopération du bassin. Plus de la moitié des 276 bassins internationaux et les systèmes aquifères transfrontières ne disposent d'aucun type de cadre de gestion conjointe.

Même si des institutions conjointes existent, la pression croissante sur les ressources en eau couplée avec les impacts des changements climatiques, renforcent les défis de mise en œuvre des accords existants et de réalisation de progrès dans la coopération des eaux transfrontières et appellent à un renforcement du cadre institutionnel de gouvernance et à un développement des capacités. Dans quelques cas, le développement économique et technologique, l'intégration régionale, l'émergence de nouveaux acteurs ou d'autres facteurs d'évolution du contexte requièrent une mise à jour des accords existants et une consolidation des institutions.

La Convention CEE-ONU de 1992 sur la Protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) reconnaît que les structures de gestion conjointe sont fondamentales afin d'assurer une gestion durable des ressources en eaux transfrontières. Ainsi, conclure des accords entre pays afin de créer des structures de coopération telles que des commissions de rivières, de lacs ou d'aquifères est une obligation au titre de la Convention sur l'eau, cette dernière soutient leur création et renforcement. La Convention spécifie différentes tâches que les organismes de bassin doivent assumer et un certain nombre d'activités menées par la Convention appuient les structures de coopération de bassin dans leurs actions.



Au cours des dernières décennies, le nombre d'organisations de bassins transfrontières s'est considérablement accru. L'expérience s'est accumulée au sein de ces institutions et des pays riverains, ce dans des contextes politique, économique, géographique et social variés.

Reconnaissant l'importance de l'échange d'expériences sur l'établissement et le fonctionnement des structures conjointes, les Parties à la Convention sur l'eau ont inclus dans le Programme de travail 2013-2015 deux ateliers a fin de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les organismes de bassin à travers le monde et pour en tirer des enseignements et des recommandations.

Le *Premier atelier*, organisé les 23 et 24 septembre 2013, a traité des aspects législatifs et institutionnels de création et de fonctionnement des structures conjointes. Le but était de renforcer les capacités, les tâches, les mandats et les activités des organes communs relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontières, grâce à des échanges d'expériences, meilleure compréhension des cadres législatifs et institutionnels, ainsi que des pratiques opérationnelles.

Le *premier atelier* qui s'est déroulé au cours de l'année internationale de la Coopération dans le domaine de l'eau a visé à mettre en lumière les opportunités et à inspirer des pratiques/solutions efficaces en améliorant le cadre juridique et institutionnel et les outils de coopération transfrontière, à travers l'échange d'expériences et la fertilisation croisée entre les organismes existants, ainsi que l'appui à l'émergence de nouveaux organismes de bassin relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontières.

L'atelier avait également pour objectif de contribuer au développement de la coopération, de proposer un forum d'échange aux organismes de bassin et de développer les capacités pour leur propre fonctionnement.

Le *second atelier*, décrit ci-après, se tiendra les 9 et 10 avril 2014. Il est centré sur les aspects techniques de la coopération dans le cadre des organismes de bassin, tels que la préservation et la restauration des écosystèmes, les infrastructures pour l'eau, etc. Les sujets du second atelier prennent en compte les observations faites lors du *premier atelier*.



## Objectifs

Le second atelier a plus spécifiquement pour but les objectifs suivant:

- Présenter et discuter de l'expérience des organismes conjoints dans des sujets techniques spécifiques relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontières, afin d'identifier les défis et les bonnes pratiques ainsi que favoriser un apprentissage mutuel;
- Démontrer la valeur des actions conjointes pour la résolution des problèmes communs et les avantages de la coopération transfrontière;
- Discuter de la manière dont le travail dans les organismes conjoints doit être effectué en fonction nouveau programme de la Convention (2016-2018) et identifier les lacunes et les besoins à cet effet;
- Accroître la sensibilisation sur l'intérêt des cadres juridiques internationaux, notamment la Convention sur l'eau, la Convention de l'ONU de 1997 sur les cours d'eau, leur compatibilité et leur complémentarité mutuelle, et le projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières pour les organismes conjoints.

## Thèmes

Le *second atelier* se concentrera principalement sur les thèmes suivants, ces derniers seront traités du point de vue des organismes conjoints et en considérant l'aide que les actions au titre de Convention peuvent fournir pour relever les défis (les exemples donnés sont uniquement en guise d'illustration):

- 1) Coordonner les différents usages de l'eau et mieux les gérer ensemble: engagement avec les différents secteurs économiques, accord sur la répartition de l'eau, recherche de synergies et cohérence, réduction des impacts négatifs: exemples de moyens efficaces de promouvoir la coordination intersectorielle – évaluations, lignes directrices, systèmes d'aide à la décision, modalités de travail, implication des experts, etc.
- 2) La coopération dans le développement et la gestion des infrastructures, y compris de celles déjà existantes (barrages, canaux, écluses, systèmes d'irrigation, etc.) et les alternatives « vertes » (par exemple les zones humides). Les questions à considérer comprennent, par exemple, la négociation lors des arbitrages, les financements innovants, le partage des coûts et des bénéfices, la définition des règles de fonctionnement, les modalités d'usage multiple (protection contre les inondations, hydroélectricité, navigation, etc.)
- 3) La gestion des ressources en eaux souterraines: tout en soulignant les spécificités de la coopération des eaux souterraines transfrontières (suivi, évaluation des ressources, contrôle de la pollution, etc.), l'intégration de la gestion des eaux souterraines et des eaux de surface sera examinée, y compris l'identification d'institutions efficaces et de modalités pour un usage conjoint



- 4) La prise en compte de la protection de l'environnement: la préservation et la restauration des écosystèmes, les services écosystémiques, la fixation d'objectifs, l'accord sur des objectifs de qualité de l'environnement, le contrôle de la pollution, l'harmonisation des approches, la définition des besoins des écosystèmes / flux environnementaux, la sensibilisation, la coopération et les partenariats, la surveillance
- 5) Les défis de la gestion des organismes conjoints: ce thème doit mettre l'accent sur le financement pour le fonctionnement (stabilité financière, instruments économiques, etc), la communication des résultats des travaux, et la collaboration avec les différentes parties prenantes (du niveau politique au grand public).

Les représentants des organismes de bassin sont invités à envoyer au secrétariat de la Convention sur l'eau, des propositions de présentations pertinentes au regard des thèmes abordés. Les organisateurs inviteront également directement des experts pour des contributions spécifiques. Les participants qui souhaitent contribuer au programme doivent envoyer, avant le 20 février 2014, à Mme Nataliya Nikiforova (nataliya.nikiforova@unece.org), une brève description de leur présentation en montrant comment elle contribue à l'un des thèmes et quelle expérience pertinente elle met en lumière. Certaines contributions seront présentées dans un format interactif en petit groupe.

Un événement parallèle sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins versants transfrontières, s'appuyant sur l'expérience du travail de la Convention, aura lieu au moment du déjeuner.

Le programme détaillé sera publié en mars 2014. Le cadrage des thèmes sera ajusté aux contributions retenues.

## **Partenaires et bailleurs de fonds**

Le *second atelier* est organisé sous la direction des gouvernements de la Finlande et de l'Allemagne, et en partenariat avec le Programme hydrologique international de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations unies pour l'environnement, le Réseau International de Ressources et d'Echanges d'Apprentissage sur l'Eau du Fonds pour l'Environnement Mondial, le Programme de Gestion des eaux transfrontières en Asie centrale de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Partenariat mondial pour l'eau, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Réseau International des Organismes de Bassin et le secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

L'atelier est financé par les gouvernements de l'Allemagne, de la Finlande, de l'Estonie et du Luxembourg.



## Organisation des travaux

L'atelier est organisé les 9 et 10 avril 2014. Le programme de travail comprend des séances plénières et des discussions en sous-groupes. Il sera possible aussi de présenter, dans un format très interactif, des outils ou des activités spécifiques à fort potentiel de réplication.

Un résumé du premier atelier ainsi que la documentation et les exposés présentés lors de cet atelier sont disponibles sur le site :

[http://www.unece.org/env/water/workshop\\_joint\\_bodies\\_2013.html](http://www.unece.org/env/water/workshop_joint_bodies_2013.html)

Un document informel avec des documents de référence et des publications sur les thèmes du premier atelier est disponible sur le site suivant :

[http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/meetings/joint\\_bodies/Reference\\_materials\\_selected\\_bibliography\\_fin.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/meetings/joint_bodies/Reference_materials_selected_bibliography_fin.pdf)

Les présentations faites durant l'atelier seront disponibles ultérieurement sur le page internet de l'atelier.

## Participation

Reflétant l'ouverture au monde de la Convention sur l'eau<sup>\*</sup>, les experts et les praticiens du monde entier sont invités à participer à l'atelier et à partager leurs connaissances et leurs expériences.

L'atelier aura comme participants des représentants gouvernementaux qui ont une expérience pratique dans les organismes de coopération transfrontière de l'eau, ainsi que par ceux travaillant à la mise en place de nouvelles institutions et de nouveaux accords relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontières.

Des représentants des secrétariats d'organismes de bassin, des organismes assurant la promotion de la gestion des bassins, des partenaires, des experts et des universitaires assisteront également à l'atelier.

Pour ce *second atelier*, les institutions et les organismes de bassin retenus sont invités à prendre en compte les thèmes définis pour l'atelier qui reflètent l'évaluation du premier atelier, et à désigner pour la participation des personnes qui sont en charge des questions techniques liées aux thèmes mentionnés ci-dessus.

---

<sup>\*\*</sup> Les amendements permettant l'adhésion de tous les États membres des Nations Unies à la Convention sont entrés en vigueur le 6 février 2013. Les modifications devraient être opérationnelles au cours de l'année 2014.



## Informations pratiques et inscriptions

La réunion débutera le mercredi 9 Avril à 10h00, et prendra fin à 17h30 le jeudi 10 Avril 2014. La réunion se tiendra au Palais des Nations, salle VII. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol. L'interprétation simultanée sera assurée.

Les participants sont priés de confirmer leur présence au plus tôt. Les participants admissibles à l'aide financière doivent s'inscrire avant le **21 Février 2014**. Les demandes reçues après cette date limite ne seront pas traitées. En raison des fonds limités, la priorité sera donnée aux experts fournissant des contributions. Les participants qui ne sollicitent pas de soutien financier doivent s'inscrire avant le **28 Mars 2014**.

Les participants sont priés à cet effet de remplir le **formulaire d'inscription** disponible en ligne à [http://www.unece.org/env/water/joint\\_bodies\\_workshop\\_2014.html](http://www.unece.org/env/water/joint_bodies_workshop_2014.html) et de le transmettre au secrétariat par e-mail ([cammile.marcelo@unece.org](mailto:cammile.marcelo@unece.org)).

Les participants qui ont besoin d'un visa doivent en informer le secrétariat dès que possible. Le délai minimum d'obtention d'un visa pour la Suisse étant de 15 jours ouvrables, ils sont donc invités à engager la procédure de visa au moins trois semaines avant la réunion.

Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer un badge d'identification par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix. Veuillez prévoir un certain temps pour cela. En cas de difficulté, il est possible de contacter le secrétariat au +41 22 917 1911.

Informations pratiques sur le Palais des Nations, les transports et les hôtels à Genève :

<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>

Information sur l'atelier :

[http://www.unece.org/env/water/joint\\_bodies\\_workshop\\_2014.html](http://www.unece.org/env/water/joint_bodies_workshop_2014.html)



## Contacts

Pour l'organisation de l'atelier et des renseignements, s'adresser à :  
Mme Annukka Lipponen

E-mail : [annukka.lipponen@unece.org](mailto:annukka.lipponen@unece.org), Tel. +41 22 917 2666

Pour les questions administratives (voyage et visa), s'adresser à:  
Mme Cammile Marcelo

E-mail : [cammile.marcelo@unece.org](mailto:cammile.marcelo@unece.org), Tel. +41 22 91 71606

